



CV = 62677

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un pont sur le territoire de la
commune de Lancy

31 octobre 2007

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande de la commune de Lancy du 19 février 2007, sur décision de son Conseil administratif prise lors de la séance du 13 février 2007;

Vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 11 octobre 2007;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Pont de Briques

au pont construit en 1864, passant au-dessus de l'Aire et situé entre les numéros 89 et 102BIS de la route du Grand-Lancy.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} janvier 2008.

Communiqué à :

DT	1 ex.
DF	1 ex.
DI - OCP	1 ex.
DCT	1 ex.
CHA	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

Le chancelier d'Etat :